



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2022 RÈGLEMENT 22-390

Il est par les présentes, donné par la soussignée, madame Francine Perras greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Alexandre que le rôle de perception 2022 du *Règlement 22-390 décrétant l'imposition des taxes, des compensations et tarifs pour l'année 2022* est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

L'envoi des comptes de taxes sera fait dans les délais prévus.

Les comptes de taxes seront payables selon les échéances suivantes :

- 1 mars 2022;
- 9 mai 2022;
- 11 juillet 2022;
- 12 septembre 2022.

Donné à Saint-Alexandre
Le 27 janvier 2022

Francine Perras
Greffière-trésorière adjointe